



Injures , diffamation, menaces de destruction d'un bien immeuble

Par **apwn3985**, le **19/11/2012 à 14:21**

bonjour à tous , rn dans le cadre d'une succession, je fais l'objet d'injures et de menaces de la part de mon frère , immiction intolérable dans vie privée , il ne manque que la pédophilie, j'ai lu à peu près tot ce qu'un célibataire peut se voir reprocher ! rnrnmenace de détruire mes affaires personnelles , et d'un hangar que j'entends acheter , rnen quoi la jurisprudence joue dans les relation de famille ? mon entourage m'incite à ne rien faire, mon expérience m'invite à réagir !rnMerci de votre réponse

Par **smati**, le **21/11/2012 à 22:14**

Qu'entendez-vous par la jurisprudence joue dans les relations de famille?rnVous pouvez porter plainte pour harcèlement moral étant donné que les agissements de votre frère semblent répétés.rnDans un premier temps, une plainte au commissariat sera nécessaire et une confrontation sera probablement organisée. Peut être cela sera suffisant pour le dissuader de continuer.